

HISTORIQUE DES REUNIONS
DOSSIER NOTRE DAME DE LA CABANE

11/03/2017 : Présentation générale du projet et de chacun (en mairie) en présence : du futur acheteur M. BROWN, de l'architecte M. PARKES et des membres de l'agence REVIVE.

28/03/2017 : 2^{ème} réunion de présentation du projet et échanges entre la mairie, le porteur de projet et la CABB quant à la procédure à suivre pour permettre la bonne réalisation du projet. Le porteur de projet a été informé qu'il pouvait d'ores et déjà déposer la demande de DP pour la réfection de la toiture.

12/05/2017 : réunion de travail entre la CABB (service instructeur : Mmes CHARTRAIN et MONTEIL et planification : M. MONTJOTIN), le porteur de projet, l'agence immobilière : agence VAN DEN BERG IMMOBILIER, l'architecte, le notaire : Me FROMENTEL, la DRAC : M. BISMUTH et la mairie.

Une visite sur site a eu lieu.

La DP pour la réfection de la toiture a été déposée le 24/05/17 et accordée le 09/06/17

16/06/2017 : présentation du projet sur vidéo projecteur aux membres du CM, au notaire, Mme la Députée de la Corrèze : Mme F. MEUNIER, M. le Vice-Président de la CABB : M. C. PRADAYROL, les vendeurs/propriétaires actuels de Notre Dame de la Cabane : M. MME GERARD.

06/07/2017 : réunion de travail à la CCI avec Mmes MONTEIL, CHARTRAIN, M. MONTJOTIN et la mairie. Réunion de présentation de la procédure : Déclaration de projet – commencement du dossier

12/07/2017 : réunion à la CCI avec les 3 personnes habituelles de la CABB, la mairie et l'architecte. Présentation des plans, échanges autour du futur permis de construire et du dossier de déclaration de projet.

31/07/2017 : réunion de travail et d'échanges à la CCI en présence des 3 personnes de la CABB, de la mairie, de l'architecte et de Mme ADRIAN (service eau/assainissement de la CABB), pour parler de la problématique du réseau.

Prévoir dossier loi sur l'eau + demande d'explications quant au traitement des EU / l'utilisation/le rôle de l'eau du bassin.

Demande d'explications supplémentaires concernant l'accès (largeur, où sera-t-il etc...).

27/09/2017 : réunion d'échanges et de travail à la CCI en présence de Mmes MONTEIL et CHARLIAT, Mme SERRE et M. BESTAUTE de la DDT, la mairie, M. BROWN et 3 associés. Présentation du projet, des futures constructions, de la rénovation, du concept écologique etc... La DDT rappelle au porteur de projet et à l'architecte qu'il faudra déposer un dossier loi sur l'eau car présence d'un bassin supérieur à 1000m².

09/11/2017 : réunion entre la mairie, M. MONTJOTIN, Mme MONTEIL à la CCI et en présence de M. HACQUARD pour le dossier loi sur l'eau. Vérification/correction du règlement de la future zone UL par rapport au volet assainissement. Prévoir une réunion ou un échange avec M. DAYRE et/ou Mme ADRIAN concernant le réseau.

Point/rappel fait quant au PC devant être déposé incessamment sous peu pour continuer à respecter au mieux les délais. Prévoir mail à M. BISMUTH pour savoir où en est le diagnostic archéologique/fouilles.

PC déposé le 29/11/2017 toujours en cours d'instruction.

18/12/2017 : réunion à la mairie en présence de M. MONTJOTIN concernant la finalisation du dossier pour les PPA et rappel des suites + délais à respecter quant à la procédure.

28/02/2018 : réunion à la mairie entre l'architecte, M. LASCOUTOUNAS, M. BISMUTH (DRAC), M. LHOMME Directeur de l'INRAP, M. RIME assistant technique INRAP.

Réunion organisée dans le but de faire le point sur le diagnostic archéologique et établir le calendrier d'intervention. Il a été convenu lors de cette réunion de réaliser les fouilles en 2 phases :

- la 1^{ère} concerne la zone du « bâti » - courant 2018
- la 2^{ème} concerne la zone sud/boisée – courant 2019.

Travail en 2 phases pour éviter tout retard et alléger les coûts financiers.

Arrêté portant modification du précédent arrêté prescrivant la réalisation du diagnostic archéologique reçu en mairie le 06/03/18

1^{er}/03/2018 : réunion avec les PPA et M. MONTJOTIN. Réunion d'examen conjoint. (cf CR et tableau de présence)

24/03/2018 : rencontre/échanges à la mairie entre M. le Maire, M. LASCOUTOUNAS et M. MONTEIL (Commissaire Enquêteur). Présentation générale du dossier et de la procédure.
